



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Pôle pédagogique

Dareic

Affaire suivie par

Marie-Christine MILLER

Zehra GUNES

Téléphone

03 88 23 37 86

03 88 23 38 24

Fax

03 88 23 37 42

Mél.

Ce.dareic@ac-strasbourg.fr

Référence :

MC-MZG/n°2013-82

Adresse des bureaux

27 boulevard Poincaré

67000 Strasbourg

Adresse postale

6 rue de la Toussaint

67975 Strasbourg cedex 9

Région

Alsace

Affaire suivie par :

Laurence GLOECKLER

Téléphone

03 88 15 66 87

Mél :

Laurence.gloeckler@region-alsace.eu

Strasbourg, le 8 octobre 2013

Le Recteur

Et

Le Président du Conseil Régional d'Alsace

A

Mesdames et Messieurs les enseignants de langue
et de spécialité, chargés des stages en entreprises

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
LPO-LGT-LP publics
Madame la Directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Soutien à la mobilité internationale Placements des élèves en stages en entreprise à l'étranger (hors pays germanophone) – année scolaire 2013-2014

Rappel du dispositif :

Dans le cadre de leur cursus scolaire les élèves de votre établissement sont amenés à effectuer des périodes de stage en milieu professionnel.

Une aide, contribution conjointe de la Région Alsace et de l'Académie de Strasbourg, est destinée à financer **une partie** des frais engagés (transport, hébergement). Elle concerne les élèves préparant un CAP, BEP, un BAC PRO et les candidats à un BTS.

*NB : Nous vous rappelons que dans le cadre de la politique régionale des langues vivantes en Alsace, la MAERI finance une partie des frais de stage en entreprise en Allemagne, Suisse, Autriche (ce.maeri@ac-strasbourg.fr) et **Intranet** / accès direct rubrique Circulaires / circulaires Maeri / enquête stage en entreprise en pays germanophones.*

Les demandes se font via Internet sur un module appelé « mes demandes en ligne » et dont l'adresse est :

<https://ulyce.region-alsace.eu>

Nous vous rappelons que vos login et mots de passe vous ont été communiqués lors de la campagne précédente.

L'identifiant nécessite d'une part la saisie de l'adresse mail de votre établissement sous la forme ce.[code RNE]@ac-strasbourg.fr, votre mot de passe est composé du code RNE précédé de « ce. ».

En cas de perte de votre mot de passe vous pouvez vous le faire renvoyer via le site de saisie de demande.

Nous vous demandons toutefois de ne pas changer votre mot de passe afin d'éviter de bloquer les demandes.

Vous trouverez ci-joint un mémo vous expliquant la façon de procéder.

Délai de saisie des demandes :

Les demandes de bourses de stage pour vos élèves pourront être saisies à partir du **4 novembre 2013**.

Cette saisie unique tient lieu de demande de subvention à la fois pour le Rectorat ET la Région. Il n'y aura par conséquent aucun document sur support papier à envoyer.

Deux vagues de saisie seront proposées cette année.

Les renseignements suivants seront à saisir : lieux de stages, nombre d'élève, noms des élèves, durée ainsi que le montant prévisionnel des bourses européennes (Léonardo et Erasmus).

Ce nouveau mode de demande de subvention nous permettra de vous informer de la décision à la fois de la Région et du Rectorat, dès que votre dossier sera complet.

Un dossier validé ne pourra plus être modifié, nous vous invitons donc à saisir un dossier et veiller à ce qu'il soit complet avant de le valider.

✧ **1^{ère} vague : Du 4 novembre 2013 au 20 février 2014**

✧ **2^{ème} vague : Du 10 mars au 6 juin 2014**

Passé ce délai, les demandes peuvent encore être déposées, mais les subventions seront limitées aux sommes disponibles suite à des désistements ou refus de dossiers incomplets.

Comme les années passées, il conviendra de joindre une lettre de motivation rédigée et signée par l'élève, et de l'adresser à la Dareic uniquement (ce.dareic@ac-strasbourg.fr) pour examen des demandes.

Montant de la subvention et modalités de versement :

Les établissements scolaires destinataires d'une subvention pour l'année scolaire 2012-2013 et qui n'auraient pas encore retourné leur bilan financier **voudront bien le faire dans les meilleurs délais**, faute de quoi ils ne pourront pas être bénéficiaires d'une dotation pour l'année 2013-2014.

La Région accorde une aide forfaitaire de **460 €** par élève destinée à couvrir une partie des frais d'hébergement et de transport. La subvention du Rectorat vient compléter celle de la Région, son montant est alloué en fonction des crédits disponibles ainsi que du nombre de dossiers déposés.

Après accord, la subvention sera versée au vu d'un **bilan financier complet**, signés par le Proviseur et l'agent comptable de l'établissement.

Aucun versement ne sera fait sans envoi de ce bilan financier de l'opération.

Un document de bilan type est joint à cette circulaire ; il est également téléchargeable sur le site de saisie des demandes et sur le site de la Dareic

Ce document unique tient lieu de bilan financier à la fois pour le Rectorat et la Région, il est à envoyer par courrier ou par mail à :

- pour la Région : laurence.gloeckler@region-alsace.eu
- pour le Rectorat : ce.dareic@ac-strasbourg.fr

Vous veillerez également à nous indiquer quels sont les professeurs (nom et discipline enseignée) qui se rendraient dans les entreprises étrangères pour visiter les élèves.

C'est au niveau de votre établissement qu'il conviendra de prévoir leur défraiement, comme c'est le cas lors des visites de stages en entreprises en France. Toutefois un appui financier pourra être accordé par le Rectorat pour leurs déplacements, dans la limite des crédits disponibles.

Fonds Européens :

Il est à noter que les dispositifs européens **Leonardo et Erasmus** permettent d'obtenir des aides substantielles pour les placements en Europe.

Il est vivement recommandé aux établissements envoyant plusieurs élèves en stage de déposer un projet Leonardo ou Erasmus (un seul projet pour tous les pays). En effet, le nombre de demandes de soutien financier augmentant fortement chaque année, nous vous conseillons vivement de solliciter des financements plus diversifiés.

<http://www.europe-education-formation.fr/leonardo-mobilite.php> pour les élèves de Bac Pro,
<http://www.europe-education-formation.fr/erasmus-etudiants.php> pour les étudiants en BTS.

Enfin, nous vous rappelons que le dispositif « **Europass-Mobilité** » permet de délivrer aux élèves, accomplissant un stage en entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, une attestation de stage avec un label européen. Sa possession atteste d'une formation de qualité acquise grâce à un parcours européen et sera un atout pour l'insertion citoyenne et professionnelle des jeunes.

<http://www.europe-education-formation.fr/europass.php>

Pleinement conscients des efforts et de l'investissement que nécessitent les démarches en vue du placement des élèves en entreprises à l'étranger, nous vous encourageons vivement à continuer vos recherches, convaincus des multiples bénéfices que peuvent en retirer vos élèves.

Les services académiques et les services de la Région Alsace restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Jacques-Pierre GOUGEON



Philippe RICHERT

P.J : Compte rendu pédagogique et financier d'un stage en entreprise à l'étranger